Soixante-quatrième année. — N° 30. — Samedi 24 Juillet 1875.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéros suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'*Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'*Abeille d'Etampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annonciateur de Rambouillet*. »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.*

STATIONS	8	10	12	52	58	404	30	54	16	18	50	22	24	62	26	28	2
	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	soir.	soir.	soir.
	matin.	matin.	matin.			matin.	matin.		matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir.	soir.
Orléans. *Départ*	1 21	2 16	2 43			6 20	8 20		10 45	2 »		3 40	7 23		8 40	9 27	11 25
Toury	2 10	»	»			8 »	9 9		11 52	2 50		4 48	»		9 32	10 36	12 15
Angerville	»	3 16	»			8 34	»		12 16	»		5 12	»		9 52	»	»
Monnerville	»	»	»	matin.	matin.	8 46	»	matin.	12 26	»	soir.	5 22	»	soir.	»	»	»
Etampes	2 58	3 41	4 7	6 »	8 25	9 20	9 50	10 »	13 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	1 8
Etréchy	»	»	»	6 11	8 36		»	10 11	1 7	»	3 56	6 2	»	9 11	»	»	»
Chamarande	»	»	»	6 18	8 43		»	10 18	1 14	»	4 3	6 9	»	9 18	»	»	»
Lardy	»	»	»	6 25	8 50		»	10 25	1 22	»	4 10	6 17	»	9 25	»	»	»
Bouray	»	»	»	6 32	8 58		»	10 32	1 29	»	4 17	6 24	»	9 32	»	»	»
Brétigny	3 92	»	»	6 54	9 20		10 20	10 53	1 49	4 »	4 40	6 44	»	9 53	10 59	11 59	1 45
Paris. *Arrivée*	4 20	4 39	5 5	8 4	10 32		10 57	12 4	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	2 27

STATIONS	27	403	1	3	51	5	9	55	11	57	59	61	13	17	63	21	23
	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.		mat n.	matin	matin.	matin.	matin.	soir	soir.	soir.	soir.	soir	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.
Paris. *Départ*	12 30		7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 20	2 15	5 »	5 15	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45
Brétigny	1 58		8 15	9 49	10 33	»	12 59	2 40	3 12	5 49	6 29	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35
Bouray	»		8 34	»	10 52	»	1 17	2 59	»	6 7	6 48	7 32	»	»	10 28	»	»
Lardy	»		8 41	»	11 »	»	1 23	3 6	»	6 13	6 54	7 38	»	»	10 34	»	»
Chamarande	»		8 48	»	11 7	»	1 30	3 13	»	6 20	7 1	7 45	»	»	10 41	»	»
Etréchy	»	matin.	8 54	»	11 13	»	1 36	3 19	»	6 26	7 7	7 51	»	»	10 47	»	»
Etampes	3 »	5 2	9 15	10 18	11 25	11 45	1 54	3 32	3 56	6 38	7 25	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14
Monnerville	»	5 52	9 48	»		»	2 24		4 29		7 55		»	»		»	»
Angerville	»	6 4	9 57	»		»	2 32		4 38		8 3		»	10 22		»	»
Toury	4 13	6 49	10 22	11 »		»	2 54		5 3		8 26		9 26	10 39		12 46	1 6
Orléans. *Arrivée*	5 13	8 18	11 23	11 44		1 9	3 51		6 4		9 24		10 12	11 27		1 31	2 2

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,524 fr., versés par 47 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 3,707 fr. 28 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,592 fr., versés par 12 déposants.

Il a été remboursé 1,684 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 960 fr., versés par 7 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,895 fr., versés par 20 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 2,430 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 420 fr., versés par 3 déposants dont 2 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 21 Juillet 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— Beaulieux Louise-Estelle, 32 ans, femme de Ferdinand Gauthier, demeurant à Champigny; 3 mois de prison; — Breton Hippolyte-Victor, 25 ans, ouvrier carrier, demeurant au même lieu; 1 mois de prison, 50 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour adultère et complicité.

— Belzanne Eugène-Clément, 45 ans; — Belzanne Eugène-Clément, 23 ans, cultivateurs à Dannemois; 16 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour outrage par paroles et menaces à un citoyen chargé d'un service public dans l'exercice de ses fonctions.

— Hervet Louis-Amand, 58 ans, cultivateur, demeurant à Fontenette, commune d'Abbeville; 6 jours de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste dans un lieu public étant en état de récidive.

— Juteau Louis-Henri, 59 ans, journalier, demeurant à Guillerval; 5 fr. d'amende et aux dépens, pour violences et voies de fait.

*** Le 22 de ce mois, vers onze heures du matin, un accident qui pouvait avoir des suites déplorables, a eu lieu rue de l'Hôtel-de-Ville, dans les circonstances suivantes. Un sieur Mercier Eugène, couvreur, travaillait à la toiture d'une maison appartenant à M. Millet. Monté sur une échelle attachée par le bas à une latte, celle-ci vint à se rompre, et le malheureux Mercier fut renversé et glissa sur le toit. Dans sa chute, il chercha à se retenir au garçon qui le servait et se trouvait près de lui, mais il ne put réussir et ce dernier rentra précipitamment dans le grenier. Le pauvre couvreur roula jusqu'à la gouttière à laquelle il s'accrocha un instant, mais la sentant céder sous son poids, il se laissa tomber tout debout, d'une hauteur de six mètres, dans la cour du sieur Darenne. Relevé presque aussitôt, il fut transporté chez lui. Le médecin qu'on appela immédiatement ne constata aucune fracture, mais seulement qu'un des os métatarsien du pied droit était luxé et l'avant-bras fortement contusionné. Son état ne paraît pas désespéré.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Distribution des Prix du Concours cantonal.

Jeudi dernier 22 juillet, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu la distribution des prix du concours cantonal d'Etampes, entre les élèves des deux premières divisions des Ecoles primaires.

Elle était présidée par M. Delanoue, juge honoraire, ayant à sa droite M. Dufresne, sous-préfet, et assisté de la majeure partie de ses collègues, membres de la Délégation, savoir : MM. Papillon, président du Tribunal, Vial, procureur de la République, Bidault, Juge de paix, Daveluy, Cintract, comte de Saint-Périer, et Pasquet.

MM. Decolange et Bouvard, adjoints, représentaient l'Administration municipale. M. Brunard, maire, et membre de la Délégation, avait fait exprimer à M. le Président ses regrets d'être empêché de joindre ses marques de sympathie à celles de ses collègues.

MM. Jumentié et Gerbenne, professeurs au Collége, avaient pris place parmi les membres du Bureau.

Les élèves dont les noms devaient être proclamés étaient accompagnés de leurs instituteurs et institutrices, auxquels s'étaient réunis d'autres élèves et des instituteurs dont les écoles devaient recevoir de la Délégation, par l'organe de son Président, une mention de satisfaction et d'encouragement.

Les parents et amis des élèves occupaient des banquettes qui leur avaient été réservées.

Dans une allocution adressée aux instituteurs, aux institutrices et aux élèves, M. le Président, après les avoir félicités de la valeur ajoutée aux récompenses par l'honorable et nombreuse assistance venue pour s'associer à leur distribution, a jugé utile d'aborder et de discuter devant eux l'objection élevée contre le concours et tirée de la différence entre les forces de chaque école appelée à y prendre part. Il faut en expliquer et en limiter la portée, afin que l'exagération ne l'accrédite pas d'une façon nuisible à l'impulsion qu'il convient au contraire de donner à celles des écoles qu'elle touche le plus directement.

Les concours sont institués pour combattre cette différence et pour l'amoindrir autant que possible, grâce au zèle et à l'ardeur qu'ils doivent exciter. Pourquoi ne parviendrait-on pas à mettre en pratique pour l'enseignement primaire un mode d'émulation adopté depuis longtemps pour l'instruction secondaire, par la création des concours académiques entre des Lycées et des Collèges communaux, réunis en une même circonscription comprenant plusieurs départements, et fonctionnant par rapport à leur organisation, au nombre des élèves de chacun d'eux, au choix des sujets qu'ils peuvent posséder et présenter au concours, dans des conditions diverses et incontestablement inégales? Des Collèges communaux y obtiennent des succès notables en présence de Lycées de premier ordre, et ces succès sont dûs à l'unité du programme qui régit les uns et les autres.

Or le programme est aussi le même pour toutes les écoles primaires; c'est aux instituteurs de s'y conformer et de soumettre les enfants, dès le début, à acquérir chaque année le contingent exact de connaissances qu'il impose.

Un paresseux, a-t-on dit, s'émeut quelquefois au seul récit d'une vie laborieuse; à plus forte raison l'excitation devra se produire au contact de condisciples plus diligents, dont les retardataires seront à même d'apprécier et de s'approprier les causes de succès. Le petit nombre d'élèves confiés aux soins de l'instituteur, loin d'être alors un obstacle aux progrès, peut les assurer d'autant mieux que les soins sont plus personnels et plus directs, et rendre ainsi possible, aux époques du concours, une louable et fructueuse rivalité.

Les écoles peu nombreuses ne pourront sans doute y présenter que peu d'élèves (deux et quelquefois un seul par division); mais, d'une part, les nominations sont assez multipliées pour que chacune d'elles puisse espérer en obtenir, et, d'autre part, les délégations et l'autorité supérieure ne jugent pas du mérite des écoles exclusivement sur le nombre des nominations obtenues; elles tiennent compte des conditions dans lesquelles celles-ci participent au concours; et dans leur appréciation une seule nomination, un simple accessit obtenu par telle école, équivaut souvent aux nominations plus nombreuses d'une école rivale, parce qu'une unique, ou une double nomination, peut suffire à constater la bonne direction, la force de l'enseignement, et devenir pour le maître et l'élève une cause de légitime satisfaction.

Ainsi, dans les concours précédents, on a vu avec plaisir des écoles classées parmi les moins importantes du canton (Brières-les Scellés, Saint-Hilaire, Boutervilliers, Bouville, La Montagne), obtenir des nominations, soit comme prix, soit comme accessits.

De même encore, au concours de cette année, dans la première division d'orthographe, les écoles de garçons et de filles d'Etréchy et celles de Morigny obtiennent, au milieu des écoles d'Etampes, un rang et des nominations fort honorables; et parmi les compositions restées sans récompenses, plusieurs écoles rurales (Chalo-Saint-Mars, Ormoy et Boissy-le-Sec), qui n'ont pu amener au concours qu'un ou deux élèves de cette division, obtiennent, au milieu des écoles de la ville, même des écoles de garçons, et souvent même avant les élèves appartenant à celles-ci qui en ont amené l'une quinze et l'autre neuf, un rang qui indique que si la tête des écoles de ville a aujourd'hui la supériorité, les écoles rurales présentent néanmoins dès à présent une force moyenne capable d'entrer en concurrence.

Dans la deuxième division d'orthographe, les deux écoles d'Etréchy et l'école de Villeconin qui n'a présenté qu'un élève de cette division, obtiennent des nominations, et parmi des copies restées sans nominations, Boissy-le-Sec avec un seul élève vient au premier rang, Bouville et Brières prennent rang parmi et même avant des élèves des écoles de garçons et de filles d'Etampes.

Ces résultats, proclamés à la louange des instituteurs et des élèves, doivent encourager leurs efforts et les convaincre que le travail qui est l'agent le plus certain, l'agent infaillible du nivellement des forces, saura accomplir son œuvre et mettre chaque école, quelle que soit son importance numérique, en mesure de fournir au concours des émules et des vainqueurs.

« Les satisfactions du présent, a ajouté M. le Prési-« dent, seront le premier fruit de ce travail et de ces « efforts provoqués par les luttes scolaires. Mais l'am-« bition de la jeunesse doit viser plus loin et plus haut. « Il faut qu'à sa sortie de l'école elle n'oublie pas « qu'elle a le devoir, en en bénéficiant elle-même, de « faire profiter la société de ses connaissances acquises, « de sa persévérance dans la pratique des saines doc-« trines et des bons sentiments puisés par elle aux « sources de l'enseignement. Il faut qu'elle justifie l'at-« tente du pays qui fonde sur son dévouement les espé-« rances de l'avenir. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle ac-« quittera la dette qui naît pour elle de la générosité « avec laquelle les municipalités et le Gouvernement, « toujours prêts à protéger l'instruction publique, ac-« ceptent les lourdes charges que sa diffusion impose.

« Constatons avec bonheur que, sous ce dernier rap-« port, la ville et le canton d'Etampes sont parmi les « plus favorisés. Les écoles urbaines, communales ou « subventionnées, ne laissent rien ou peu de chose à « désirer, et ne reçoivent pas moins de sept à huit « cents enfants, non compris ceux des Salles d'asile, « dont les services méritent si bien d'être signalés. A « l'égard des communes rurales, toutes, à l'exception « d'une seule, la très petite commune de Chauffour, « qui trouve heureusement à sa proximité les excel-« lentes écoles de garçons et de filles d'Etréchy, sont « pourvues de leurs établissements d'instruction pri-« maire, soit mixtes, soit séparés, pour les deux sexes, « selon l'importance des communes, qui tous n'ont « besoin pour leur prospérité que de la ferme volonté « des parents et de l'assiduité des élèves, mettant à « profit l'aptitude et le dévouement des instituteurs.

« L'année scolaire 1874-1875 a encore vu s'ouvrir « dans notre circonscription deux nouvelles écoles :

« L'une dans la commune de Mauchamps qui, mal-« gré l'exiguité de ses ressources et grâce à ses efforts, « secondés par une large subvention de l'Etat, est par-« venue à doter ses enfants de ce puissant et indispen-« sable auxiliaire de la famille.

« L'autre dans la commune de Morigny. Celle-« ci est une école de jeunes filles, dirigée par des « Dames religieuses, donnant satisfaction à l'une des « nécessités les plus impérieuses pour une commune « aussi importante que Morigny, et dont la première « apparition au concours est marquée par un succès. « Sa fondation est dûe à la munificence d'une ancienne « habitante du pays, Mme la vicomtesse de Venancourt, « qui a voulu assurer aux jeunes filles d'une commune « qui a été pendant de longues années l'objet de sa « prédilection, une instruction mieux appropriée à leur « sexe et à leurs besoins.

« Une pensée si noble et si charitable trouve certai-« nement dans sa réalisation même son plus bel éloge « et sa plus chère récompense. Les meilleures paroles « ne sauraient y ajouter qu'une juste expression de re-« connaissance. Aussi, comment, en présence de la « jeunesse qui m'écoute, laisser échapper l'occasion de « lui en signaler le mérite, et de l'associer à un res-« pectueux souvenir de gratitude pour celle qui reste « encore après sa mort l'amie et la protectrice de l'en-« seignement populaire?

« Et, lorsque la circonstance et mes fonctions m'in-« vitent à honorer ce mode de bienfaisance, me serait-« il possible d'omettre un hommage non moins légitime « dû à la mémoire des cœurs généreux qui, sous l'em-« pire du même sentiment que Mme de Venancourt, se « sont manifestés au milieu de nous, dans ces dernières « années, par leurs libéralités testamentaires en faveur « d'une autre école de notre ville, asile du malheur, « refuge de pauvres orphelines, enfants adoptifs de la « charité, et que sa pieuse destination a fait élever au « rang d'établissement d'utilité publique? *

« A travers les nuages qui assombrissent et attristent « parfois notre horizon, il est consolant de reporter un « instant son attention sur des actes d'une inspiration « toute chrétienne, et de jeter un regard vers ces âmes « vertueuses que Dieu, après les avoir appelées à lui, « laisse en exemple à la postérité par la survivance et « par la perpétuité de leurs bonnes œuvres. »

Après cette allocution, les prix et accessits ont été proclamés dans l'ordre suivant :

(Aux prix départementaux la Délégation a ajouté, comme les années précédentes, des deuxièmes prix, et offert des volumes aux deux premiers accessits dans chaque faculté).

Orthographe.

PREMIÈRE DIVISION.

60 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Maréchal Gaston (école de M. Langumier, à Etampes), 3 fautes 2/12.

2e Prix (prix de la Délégation) : Prouible Paulin (M. Langumier, à Etampes), 4 fautes 3/12.

L'élève Marlin Marcel, de l'école des Frères, à Etampes, ayant eu le 2e prix en 1874, n'a pas droit à un rappel, 4 fautes 4/12.

1er Accessit : Legendre Georges (M. Langumier, à Etampes), 5 fautes 2/12.

2e Accessit : Chantereau Charles (M. Gosselin, à Etréchy), 5 fautes 4/12.

L'élève Beauhaire Marie, des Sœurs de St-Pierre, à Etampes, ayant eu le 1er accessit en 1874, n'a pas droit à un rappel, 6 fautes 1/12.

3e Accessit : Ruë Laure (Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes, 6 fautes 6/12.

4e Accessit : Pechard Augustine (Sœurs de Morigny), 6 fautes 8/12.

5e Accessit : Sigé Auguste (M. Langumier, à Etampes), 7 fautes 5/12.

6e Accessit : Cauche Zélie (Mlle Chauvière, à Etréchy), 7 fautes 6/12.

7e Accessit : Michaut Léon (les Frères, à Etampes), 7 fautes 8/12.

8e Accessit : Renard Henri (M. Haranger, à Morigny), 7 fautes 10/12.

9e Accessit : Anjubert Léon (M. Gosselin, à Etréchy), 9 fautes 4/12.

10e Accessit : Lemoult Samuel (M. Langumier, à Etampes), 9 fautes 8/12.

* *Nota.* — Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de donner ici les noms des généreux testateurs, anciens habitants de notre ville, dont M. Delanoue, vice-président du bureau de l'Orphelinat établi a la Congrégation, sous le nom d'Œuvre de la Providence, a saisi l'occasion d'honorer publiquement la mémoire. Ce sont :

1° Mlle Sophie-Victoire Charpentier, décédée en 1851; — 2° Mme veuve Diday-Guettard, décédée en 1855; — 3° M. l'abbé Pétigny, curé de Notre-Dame, décédé en 1856; — 4° M. Louis-Narcisse Fromentin, décédé en 1858; — 5° M. Michel-Jules-Auguste Pommeret, décédé en 1863; — 6° Mlle Henriette Constance Papin, décédée en 1863; — 7° Mme veuve Aubin-Baron, décédée en 1870; — 8° Mlle Antoinette-Elisabeth Dupré, décédée en 1871; — 9° Mme veuve Louis-Clovis Labiche, décédée en 1871; — 10° et Mme Victoire-Sophie-Luce Arnoul, veuve Duverger, décédée en 1874.

DEUXIÈME DIVISION.

36 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Mercier Pierre-Victor (école de M. Langumier, à Etampes), 1 faute 1/12.

L'élève Lasnier Paul, de l'école des Frères, a droit à un rappel du 2e prix qu'il a obtenu au concours de 1874, 2 fautes 2/12.

2e Prix (prix de la Délégation) : Mellecoeur Georges (M. Langumier, à Etampes), 3 fautes 4/12.

1er Accessit : Gosselin Edmond (M. Gosselin, à Etréchy), 3 fautes 6/12.

2e Accessit : Montécot Léon (les Frères, à Etampes), 4 fautes 1/12.

3e Accessit : Septier Antoinette (Mlle Chauvière, à Etréchy), 4 fautes 9/12.

L'élève Muller Lucie, de l'école des Sœurs de Saint-Pierre, à Etampes, a droit à un rappel du 4e accessit qu'elle a obtenu au concours de 1874.

4e Accessit : Froc Jules-Edmond (M. Gosselin, à Etréchy), 6 fautes 6/12.

5e Accessit : Foussadier Léon (les Frères, à Etampes), 6 fautes 9/12.

6e Accessit : Favier Georgette (M. Boulinier, à Villeconin), 8 fautes 2/12.

Arithmétique.

PREMIÈRE DIVISION.

59 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Legendre Georges (école de M. Langumier, à Etampes).

2e Prix (prix de la Délégation) : Renard Henri (M. Haranger, à Morigny).

1er Accessit : Prouille Paulin (M. Langumier, à Etampes).

2e Accessit : Lemoult Samuel (M. Langumier, à Etampes).

3e Accessit : Anjubert Jules (M. Gosselin, à Etréchy).

4e Accessit : Avisseau Lucien (les Frères, à Etampes).

5e Accessit : Gibier Charles (M. Langumier, à Etampes).

6e Accessit : Marlin Marcel (les Frères, à Etampes).

L'élève Caucue Zélie, de l'école de Mlle Chauvière, à Etréchy, ayant eu le 1er accessit en 1874, n'a pas droit à un rappel.

L'élève Terrier, de l'école des Frères, ayant eu le 2e accessit en 1874, se trouve dans le même cas.

7e Accessit : Macquart Paul (M. Gosselin, à Etréchy).

8e Accessit : Robert Paul, id. id.

9e Accessit : Aury Henriette (Mlle Chauvière, id.).

10e Accessit : Legrain Amélie, id. id.

DEUXIÈME DIVISION.

35 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Mercier Pierre-Victor (M. Langumier, à Etampes).

2e Prix (prix de la Délégation) : Mellecoeur Georges (M. Langumier, à Etampes).

1er Accessit : Muller Lucie (Sœurs de Saint Pierre, à Etampes).

2e Accessit : Gosselin Edmond (M. Gosselin, à Etréchy).

3e Accessit : Lecolazet Alfred (M. Mathon, à Bouville).

4e Accessit : Lasnier Paul (les Frères, à Etampes).

5e Accessit : Montécot Léon, id. id.

Histoire.

DIVISION UNIQUE.

39 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Henault Dominique (école de M. Langumier, à Etampes).

2e Prix (prix de la Délégation) : Legendre Georges (M. Langumier, à Etampes).

1er Accessit : Gibier Charles (M. Langumier, à Etampes).

2e Accessit : Sigé Auguste (M. Langumier, à Etampes).

3e Accessit : Maréchal Gaston (M. Langumier, à Etampes).

4e Accessit : Avisseau Lucien (les Frères, à Etampes).

L'élève Chantereau Charles, de l'école de M. Gosselin, à Etréchy, ayant eu le 2e prix en 1874, n'a pas droit à un rappel.

5e Accessit : Prouille Paulin (M. Langumier, à Etampes).

6e Accessit : Bertrand Fernand (les Frères, à Etampes).

Géographie.

DIVISION UNIQUE.

49 Compositions.

1er Prix (prix du Département) : Lemoult Samuel (école de M. Langumier, à Etampes).

2e Prix (prix de la Délégation) : Chantereau Charles (M. Gosselin, à Etréchy).

1er Accessit : Legendre Georges (M. Langumier, à Etampes).

2e Accessit : Gibier Charles (M. Langumier, à Etampes).

3e Accessit : Sigé Auguste (M. Langumier, à Etampes).

4e Accessit : Maréchal Gaston (M. Langumier, à Etampes).

5e Accessit : Capron Jules (M. Langumier, à Etampes).

6e Accessit : Prouille Paulin (M. Langumier, à Etampes).

7e Accessit : Renard Henri (M. Haranger, à Morigny).

8e Accessit : Anjubert Jules (M. Gosselin, à Etréchy).

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

4e liste.

MM. Rabier, rue Saint-Mars	10 fr.
Ruelle, rentier, Petit-Saint-Mars	6
Mme Hutteau, propriétaire, rue St-Jacques.	25
MM. Girault-Chauvet, rue St-Martin, 105.	5
Caquet Etienne, id. 108.	5
Fagnou père, rue de la Prison	5
Mme Ve Ragueneau, rue Porte-Dorée	15
M. Marchon Jules, rue Saint-Martin	5
L'ouvrier teinturier chez M. Bougault	1
La bonne de M. Bougault	1
M. Pouspin, faubourg Saint-Jacques	5
Mme Ve Jacob, rue Saint-Antoine	10
MM. Tessier, rentier, rue St-Martin, 93	20
Mulard, cordonnier, rue de la Boucherie	1
Boivin Charles, rue Saint Jacques	20
Boizard, place Notre-Dame	5
Mme Legendre, rue du Perray	10
M. Voisin père, rue du Perray	5
MMmes Desbois et Morize, rue Saint-Mars	20
Mme Robert, rue Porte-Dorée	20
MM. Egasse, rue Evezard, 25	20
Bertheau, rue Porte-Dorée, 10	5
Buisson, rue Saint-Antoine, 4	10
Mme Chevallier, rue Saint-Jacques, 119	2
MM. Léauté, rue du Perray, 4	5
Elie, rue Saint-Martin, 111	3
Une réunion d'amis	20
MM. Dujonequoy fils, place Notre-Dame	10
Hautefeuille	20
Mme Donzel (2e versement)	50
Une anonyme	20
M. Raviot, rue de la Manivelle	5
Mme Barré, rue de la Cordonnerie	20
Mlle Barré Aline, id.	10
MM. Soret père, au moulin des Fontaines.	20
Buisson, rue Saint-Jacques, 108	4
Total de la 4e liste	418 »
Totaux précédents	6,579 25
Total à ce jour	6,997 25

Le Conseil municipal d'Etampes, dans sa séance du 12 juillet, a voté la somme de 1,000 fr.

COMMUNE DE CHALO-SAINT-MARS

Canton d'Etampes (Seine-et-Oise).

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

MM. Boureau, maire, 20 fr. — Billard, adjoint, 10 fr. — Blot Alfred, conseiller municipal, 5 fr. — Hénin de Chérel, id., 50 fr. — Rabier Charles, id., 10 fr. — Marchaudon Eugène, id., 5 fr. — Bauvillard, id., 5 fr. — Marchand Stanislas, id., 10 fr. — Pasquet Théophile, id., 15 fr. — Trillaud Annet, id., 5 fr. — Quillou Frédéric, id., 2 fr. — Poulin Eugène, id., 15 fr. — Mme Hénin de Chérel, 25 fr. — M. le baron de Vélard, 20 fr. — Mlles Dauvilliers Désirée, domestique de M. Boureau, 1 fr. — Petit Maria, domestique de M. Pasquet, 1 fr. — MM. Lebec Paul, 2 fr. — Gaudron, maréchal, 1 fr. — Drosgrey, débitant de tabacs, 1 fr. — Mmes ve Favereau, 50 cent. — Ve Chavaren, 2 fr. — MM. Huneau, 3 fr. — Pillas-Chavaren, 1 fr. 50 cent. — Brière Clément, 1 fr. 25 cent. — Merlet, charron, 1 fr. — Meunier, 5 fr. — Boudier Hippolyte, 2 fr. — Pothier, boulanger, 2 fr. — Lavigne, maréchal, 3 fr. — Juteau, 2 fr. — Sevestre, cordier, 1 fr. — Brière, scieur de long, 1 fr. — Blot Alexandre, 3 fr. — Samson, 1 fr. — Sommaire Adrien, 40 cent. — Guiot Léon, 2 fr. — Pillas, clerc de notaire, 1 fr. — Mmes les Sœurs de la Providence, 10 fr. — MM. Thomas Alfred, 1 fr. — Dufresne Pierre, 1 fr. — Girard-Nabot, 1 fr. — Markuszewski, 5 fr. — Charpentier, garde-champêtre, 2 fr. — Mme ve Richard, 5 fr. — MM. l'abbé Sarriau, 5 fr. — Lasnier Xavier, 1 fr. — Thomas Henry, 1 fr. — Poussinot, 1 fr. — Dupuis, jardinier, 1 fr. — Auziard, 2 fr. — Berthot, jardinier à Longuetoise, 1 fr. — Mlles Daguenet Elise, à Longuetoise, 2 fr. — Madeleine, cuisinière, id., 2 fr. — M. Breton, cocher, id., 2 fr. — Mlle Rousselot, femme de chambre, id., 2 fr. — MM. Douté, domestique, id., 2 fr. — Renard, au Four Blanc, 50 cent. — Chanon, cabaretier, 1 fr. — Chanon père, 1 fr. — Mme ve Charolet, au Bourg, 50 cent. — MM. Boudier Trégault, 1 fr. — Cadet, 1 fr. — Roussel, 10 fr. — Capron, 2 fr. — Mme ve Capron, 1 fr. — MM. Baudry, 2 fr. — Puis, des Boutards, 50 cent. — Bardillon père, 50 cent. — Dulit Léon, 50 cent. — Pillas Maxime, 50 cent. — Cochery Jules, 50 cent. — Bardillon Jules, 50 cent. — Pillas Désiré, 1 fr. — Delafoy Gustave, 5 fr. — Mme ve Delafoy, 5 fr. — MM. Perrot fils, 1 fr. — Pinson-Lavanne, 50 cent. — Pommery-Dauvillier, 50 cent. — Marchand père, 20 fr. — Sevestre, cordonnier, 1 fr. — Gerbault, 50 c. — Boudier Gustave, 50 cent. — Boudier père, 2 fr. — Leloutre, 1 fr. — Hautefeuille, au Tronchet, 2 fr. — Boivin Auguste, 60 cent. — Caillet Athanase, 1 f. 50. — Blot Jean-Pierre, 3 fr. — Leroy, 1 fr. — Duchon père et fils, 5 fr. — Hersant, au Bourg, 2 fr. — Desriaux Vincent, 2 fr. — Mme Deslandes Pauline, 2 fr. — MM. Malingeau, 2 fr. — Daguenet Hubert, 1 fr. — Coquet Désiré, 1 fr. — Guichard, 1 fr. — Caillet Jules, 50 cent. — Lenoir Alexandre, 50 cent. — Raoul, 50 cent. — Lefaucheux Paul, 20 cent. — Lenoir-Trégault, 1 fr. — Lejars Louis, 50 cent. — Daguenet, cabaretier, 1 fr. — Drot Félix aîné, 1 fr. — Drot Léon, 2 fr. — Colleau-Hoche, 1 fr. — Cordonnier Julien, 1 fr. — Mme ve Marcille, 20 cent. — MM. Marcille Alfred, 20 cent. — Daguenet Jean Pierre, 2 fr. — Mialin-Massé, 50 cent. — Laurent-Deshayes, 50 cent. — Michau-Cordonnier, 50 cent. — Michau Louis, 50 cent. — Massé Victorien, 1 fr. 50. — Massé, garde champêtre, 1 fr. — Lejars Augustin, 50 cent. — Noël Trégault, 1 fr. — Moreau-Cormier, 50 cent. — Renard-Armant, 1 fr. — Perdrigé père, 50 cent. — Renard-Chanon, 1 fr. — Armant-Charpentier, 1 fr. — Pargois-Lavot, 50 cent. — Puis-Gaillard, 50 cent. — Armant-Thomas, 1 fr. — Perdrigé fils, 30 cent. — Cormier Léon, 50 cent. — Paillet Thomas-Germain, 50 cent. — Carré-Faucheux, 1 fr. — Boureau, à Gueurville, 5 fr. — Cochery, à Ezeaux, 5 fr. — Mlle Cochery, 1 fr. — MM. Carré Parfait, 50 cent. — Chanon-Colleau, 50 c. — La bonne de M. Poulin, 1 fr. — MM. Cordonnier-Pargois, 1 fr. 50. — Massé Nabot, 2 fr. — Armant Maurice, 50 cent. — Aubry Thomas, 50 cent. — Charpentier Jean-Baptiste, 50 cent. — Delanoue-Quillou, 1 fr. — Lasnier Gabriel, 50 cent. — Cordonnier-Trégault, 50 cent. — Lavanne Alfred, 1 fr. — Pillas Barrué, 1 fr. — Mme ve Guérin, 50 cent. — MM. Beauhaire, 1 fr. — Coquet-Dion, 2 fr. — Mme ve Mouligné, 1 fr. — M. Barrué J.-B., 1 fr. — Mlle Corsin, 1 fr. — MM. Sergent, 5 fr. — Dupuis Nicolas, 40 c. — Héron, 50 cent. — Lecomte Thimothée, 50 cent. — Sommaire-Ducoup, 50 cent. — Croulebois Adolphe, 1 fr. 50. — Puis Baptiste, 50 cent. — Lamothe fils, 50 cent. — Grégoire, 1 fr. — Cochery, au Sablon, 2 fr. — Mlle Marie, de l'Ouvroir, 2 fr. — MM. Lavot Aurillas, 1 fr. — Launay Jean-Pierre, 1 fr. — Deshayes-Bergevin, 2 fr. — Massé Alfred, 50 cent. — Fauvet Simon, 1 fr. — Gilbert Auguste, 5 fr. — Boudier, tailleur, 2 fr. — Poisson, 1 fr. — Massé, au Four-Blanc, 50 cent. — Barrué Alexandre, 50 cent. — Vaillant fils, 2 fr. — Hien, 1 fr. — Thomas Adrien, 1 fr. — Marchon, de la Grange-aux-Moines, 10 fr. — Mme ve de Combles, deuxième offrande, 50 fr.

Total de la souscription : 515 fr. 05 cent.

Souscription faite par l'Instituteur.

M. Friteau, instituteur, 10 fr. — Ses élèves, 5 fr. 05 cent. — Total : 15 fr. 05 cent.

La petite ville de La Ferté-Alais n'a pas été insensible au malheur qui vient de frapper les populations du Midi. Dans le but de venir en aide aux victimes de l'inondation, une quête, qui a produit près de 1,100 fr., a été faite à domicile. Le Conseil municipal, voulant s'associer à cette bonne œuvre, a, de son côté, voté une somme de 200 francs. La fanfare, dont tout le monde connaît le dévouement, a tenu aussi à contribuer à soulager le malheur. Par ses soins, et avec l'aide et l'appui de l'autorité municipale, un concert de nuit a été organisé dans un joli parc qui est devenu depuis peu une propriété communale. Ce concert, qui a eu lieu dimanche dernier avec le concours de deux artistes de Paris, a réuni un grand nombre de personnes qui tout en participant à une bonne action, ont eu la bonne fortune de passer une soirée charmante. Le produit du concert viendra grossir les secours à donner aux inondés.

Puissent toutes les villes de France, grandes et petites, suivre cet exemple, et toutes les misères produites par l'inondation pourront être soulagées.

Tablettes historiques d'Étampes.

29 JUILLET 1625.

Un orage épouvantable éclate à Etampes. — La foudre tombe sur l'église Saint-Basile.

Nous reproduisons ici le seul récit qui existe à notre connaissance de ce terrible événement. Il est extrait d'un petit volume excessivement rare dont la Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire. (N° 21450).

Voici le titre et la description de ce petit volume :

OPUSCULES CHRESTIENNES contenant l'éloge des trois Martyrs, ensemble quelques élégies et stances sur divers sujets..

A Paris, par Rob. Sara, rue de la Harpe, au Bras d'Hercule, MDCL.

Avec privilège et approbation.

Le privilège du Roy, du 11 mars 1650, nous fait connaitre que ce volume de format, petit in-8°, est de Jean Chauvuin.

Ce volume comprend, outre le titre rapporté plus haut :

Un avant-propos en quatre pages non numérotées ;

Le privilège du Roy ;

Et quatre-vingt-quatorze pages donnant :

Pages 1 à 31 : Éloge en français des saints Martyrs divisé en cinq parties ;

Pages 31 à 51 inclus : Prevves et éclaircissements tirez de divers autheurs tant anciens que modernes, sur le sujet des bienheureux Martyrs ;

Pages 86 à 87 : Élégies et stances sur divers sujets, élégie sur l'orage de l'an 1625, précédée d'une remarque sur cette tempête, et portant en sous-titre : *Les habitans d'Estampes se plaignent d'un accident si funeste ;*

Enfin, pages 91 à 94 : Hymne des Martyrs, en vers français.

Ce petit volume est indiqué dans l'*Essai de Bibliographie étampoise* sous le n° 104 ; l'auteur de cette bibliographie annonce que cet ouvrage ne *nous apprend rien de nouveau ;* cependant l'extrait suivant que nous en donnons, nous donne la relation d'un événement ignoré jusqu'ici, et sur lequel nous avons vainement cherché ailleurs des renseignements.

Remarque sur la pièce suivante.

L'autheur de tout, qui est Dieu, n'est pas moins redoutable par ses foudres, qu'aimable par ses graces. Il scait que la trop grande confiance en sa miséricorde est le sommeil des pecheurs ; que c'est par là qu'ils tombent dans une funeste lethargie, et que pour les provoquer au réveil, il est necessaire de faire éclater sa justice. Si les anges battent des ailes par un respectueux mouvement et s'ils tremblent dans un lieu d'assurance, que feront ceux qui sont au milieu des écueils et des precipices ? Entre les histoires lamentables de nos jours on peut compter la tempeste arrivée à Estampes, le vingt neufiesme de juillet, mil six cens vingt cinq. Ce fut un accident des plus remarquables de ce lieu, et peut-estre le plus rude choc dont les nües soient capables. Bien que l'air eust été calme toute la journée, il y eut tant de changement sur le soir, que la seule pensée est capable de donner de la crainte. En effet, la tempeste fut si forte, qu'il s'en void peu de semblable ; et l'on peut dire qu'elle eut du rapport à la dernière, mais véritable tragedie du monde, qui est la venüe du grand jugement.

Quelques personnes m'ayant invité de donner cette piece au public, et m'en ayant plusieurs fois réitéré leur prière, j'ay creu que je pouvois contenter leur souhait ; et qu'il y avoit moins de retenüe à cacher mon travail, que de resistence à rendre cette prière inutile.

ELEGIE SUR L'ORAGE DE 1625.

Les habitans d'Estampes se plaignent d'un accident si funeste.

Un secret mouvement nous contraint de décrire,
Ce qu'on ne peut sans trouble, et sans crainte redire,
La nuit, l'affreuse nuit qui tomba sur nos yeux,
Quand le bruit du tonnerre éclata dans ces lieux.
C'estoit lorsque le ciel favorable à nos plaines,
Rompoit de l'aquilon les plus fières haleines,
Et que l'onde changeant sa première froideur,
S'échauffoit aux rayons qui faisoient notre ardeur ;
Que la faux occupée à l'entour des rivages
Abatoit dans les prez la hauteur des herbages,
Et que les laboureurs dans les champs assemblez,
Preparoient leur attente à la coupe des blez,
Mesurant de leurs yeux la grandeur des richesses,
Dont les astres benins leur faisoient des largesses.
Le calme estoit partout, et les petits zephyrs
A peine osoient lascher leurs plus foibles souspirs ;
Lors qu'en moins d'un moment la celeste lumiere
Se derobe aux regards de l'humaine paupière.
Les tenebres dans l'air estendent la noirceur,
Qui couvre nos vallons d'une sombre espaisseur.
Un bruit sourd et confus fait là haut des ravages,
Et donne place au feu pour sortir des nuages.
Les vents les plus mutins soufflent de tous costez,
Qui font que les mortels ne sont plus escoutez ;
Que la parole meurt en sortant de leur bouche,
Et qu'ils plaignent déja l'accident qui les touche.
Le soleil effrayé se cache dans la nuit,
Et s'il reste du jour, c'est l'éclair qui nous luit.
Le ciel lasche la bride à toutes les furies :
Il pleut dans les marets, il noircit les prairies,
Il remplit les chemins, il abat les sillons,
Et fait en mille endroits élever des bouillons.
Les ravines d'en haut à mesme heure descendent,
Et les ruisseaux enflez dans la Juine se rendent :
On ne distingue plus les chanvres des roseaux,
Et les joncs, et les blez sont noyez dans les eaux.

O Dieu, de qui la main est maistresse du foudre,
Qui peux, quand il te plaist, reduire tout en poudre,
Et faire des pechez un juste chastiment,
Qui pourroit resister à ton embrasement ?
L'homme n'est devant toy qu'une paille chetive,
Et que l'image vain d'une ombre fugitive,
Indigne de porter la fureur de tes coups ;
Et cependant, ô Dieu, tu t'armes contre nous !
Tu fais tomber d'en haut ta colere allumée,
Et par toi nostre vie est reduite en fumée !
La terre sur son poids ne se peut arrester,
Et l'orage est si fort qu'on ne peut résister.
Il n'est point de muraille, il n'est point d'edifice,
Qui ne semble pancher au bord du précipice,
Et croit-on que l'ardeur des foudres allumez
Doive rendre à l'instant tous les corps consumez.
Entre les sacrez lieux qu'honore nostre ville,
Est un temple connu sous le nom de Basile ;
Au travers du clocher les flammes s'élançoient,
Et la foudre et la mort dans les voutes passoient :
Les yeux en regardant devenoient insensibles
Pour avoir devant eux des objets trop visibles ;
Un murmure plaintif s'élevoit là dedans,
Où l'on ne sentoit plus que des soufres ardens ;
Les feux, la nuit, les eaux se trouvoient pesle mesle,
Et partout resonnoit la tempeste et la gresle.
Un de nos habitans s'estoit mis à genoux
Pour tascher d'amollir le celeste courroux :
De souspirs redoublez il prioit saint Basile,
Afin que dans son temple il trouvast son asyle,
Que l'orage cessant, cessast aussi la peur,
Et que le tout enfin fust reduit en vapeur.
Mais pour mesler sa voix parmy d'autres semblables,
Pour élever en l'air des accens pitoyables,
Et remplir de sanglots les voutes de ce lieu,
Il n'eut pas le bonheur d'estre écouté de Dieu.
Il receut de la mort une atteinte subtile,
Qui rendit sa parole et sa voix inutile.
Un autre dont le poil estoit à demy blanc
Dedans ce mesme lieu fut couché sur le flanc ;
Esprouva la rigueur d'un si grand orage,
Qui lui ravit la forme et les traits du visage.
Dirons-nous qu'une fille à quatorze ou quinze ans
Sentit l'effort cruel de ces foudres luisans ;
Perdit en un moment la lumière et la vie,
Et que sa triste fin de regretz fut suivie ?
Les images des saints qu'honoroient les mortels,
(Hélas qui l'eust pensé ?) Tomberent des autels :
Des lettres sur la pierre avoient esté gravées,
Qui furent par l'orage aussitost enlevées :
D'autres effets divers que l'on void de nos jours,
Servirent de matière aux tragiques discours ;
Et si Dieu regardant la tempeste, et les vents
N'eust arresté le cours de tant de faux mouvans,
Qui sifloient, qui bruyoient avec tant de furie,
Des chrestiens affligez la race fust périe.

Les tonnerres subtils, qui couroient au dedans,
Enfin sortent du temple horriblement grondans :
Les vents impetueux remontent dans les nües,
Et marquent en passant des routes inconnües.
A peine les esprits en tel estonnement
Commencent à reprendre un nouveau sentiment :
Les gosiers affoiblis retiennent la parole,
Qui contrainte parfois de la bouche s'envole,
Afin de tesmoigner par de tristes accens
Combien d'un si grand choc les malheurs sont pressans ;
Le ciel en mesme temps decouvre tous ses voiles :
On void luire la joie avecque les étoiles.
Cependant on ne scait si l'on veille, ou l'on dort ;
On doute egalement si l'on est vif ou mort :
L'un pleure amerement le trespas de son père,
Et l'autre est incertain s'il luy reste une mère,
L'un avec des regrets demande son amy,
L'autre dans la frayeur ne parle qu'à demy :
Chacun est estonné, chacun souspire et tremble ;
On n'est vivant ny mort, mais tous les deux ensemble.

P. M.

Médecine spirituelle pour guérir la mélancolie et autres maladies intérieures.

Un petit grain de pure foi
Qui soit simple et de bon aloi,
Un quarteron de tempérance,
Douze onces de dévotion
Avec autant de patience
Et de mortification,
Une livre de piété,
Le même poids de pureté,
Et guère moins d'indifférence,
Un manipule de raison,
Trente dragmes de sapience
Et du moins autant d'oraison.
Ne craignez pas d'en mal user,
Quand vous ferez tout infuser
Dans une pénitence sainte,
Ni de boire soir et matin
Sans aucun dégoût et sans plainte,
De ce breuvage tout divin.

Théâtre d'Etampes.

SOIRÉE MUSICALE

OFFERTE

aux Membres honoraires de la Fanfare municipale et de l'Orphéon d'Etampes

Dimanche 25 Juillet 1875

AVEC LE CONCOURS DE MM.

LÉAUTAUD, du Théâtre-Français,
DESGARDINS, DESMARET, FAUST, FLOTTES, MÉTIVET.

PROGRAMME

— PREMIÈRE PARTIE —

1. — **Marche triomphale** (Fanfare)..... A. DE ROUBIN.
2. — **Le Chant du Marin** (Orphéon).
3. — **Andante** de la 6e sonate d'Haydn, pour hautbois, violoncelle et piano..... HAYDN.
4. — **Sur l'Impériale**, chansonnette.
5. — **Fantaisie** sur la *Muette de Portici* d'Auber (Fanfare)..... TILLIARD.
6. — **Romance** et **Boléro**, Fantaisie exécutée sur le violon..... DANCLA.
7. — **L'Inondation**, poésie dite par M. Léautaud..... LÉAUTAUD.
8. — **Vandolla**, polka (Fanfare)..... JACQUET.

— DEUXIÈME PARTIE —

1. — **Paula**, marche (Fanfare)..... DUBOIS.
2. — **Prière** de *Joseph* (Orphéon)..... MÉHUL.
3. — **Fantaisie** pour violoncelle..... FLOTTES.
4. — **Tu l'as bien connu**..... PAUL DEROULÈDE
5. — **Air de Géromé.**
6. — **Air varié** pour violon..... VAN HERKEL.
7. — Les **Pêcheurs napolitains** (Orphéon) VIALON.
8. — **Epernon**, pas redoublé (Fanfare)... GUESPEREAU.

On commencera à 8 heures précises.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 17 Juillet. — BARRÉ Aline-Eugénie, carrefour des Religieuses, 8. — 21. MARIN Aline-Marie, rue d'Enfer, 12.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° BUFFIN Adolphe-Michel Isidore, 24 ans, employé au chemin de fer, rue du Rondeau ; et Dlle SIMON Rose-Elisa, 20 ans, journalière à Saint-Cyr-la-Rivière.

2° ANDRÉ Louis-Victor, employé à l'inspection des poudreries et raffineries de l'Etat, demeurant à Paris (7e arrondissement) ; et Dlle BOULLAND Marie-Mathilde, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, 2.

Pour les articles et faits non signés : **ACG. ALLIEN.**

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO *et du Propagateur* R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez **M. Pasquier**, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-32

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-32

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIEUX, FAYE, FOURCAND, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, Léon ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la Gauche et du Centre Gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'*Opinion* est le *seul* journal républicain qui publie tous les jours le *compte-rendu analytique officiel* des débats de l'Assemblée. Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. Le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'*Opinion*.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, occupe généralement une place insuffisante dans les journaux politiques. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : **16** francs par trimestre.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE

offerte aux abonnés nouveaux :

Le **Siége de Paris**, un beau volume in-8°.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) **TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES.**

Faillite De COURTOT née CAQUET.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DE CRÉANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite de la dame Clément COURTOT née Augustine CAQUET, ancienne modiste à Etampes, place Notre-Dame, sont convoqués pour le *Samedi trente-un Juillet* mil huit cent soixante quinze, neuf heures du matin, au Palais-de-Justice, à Etampes, à l'effet de faire vérifier leurs créances et d'en affirmer la sincérité entre les mains de Monsieur le Juge-Commissaire.

Cette réunion sera la seule, et ceux des créanciers qui ne se présenteraient pas ne pourront plus faire affirmer leurs créances qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal,
L. PAILLARD.

(2) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

Assistance judiciaire du 6 Juillet 1874.

JUGEMENT
DE
SÉPARATION DE CORPS ET DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le treize juillet mil huit cent soixante-quinze, enregistré, au profit de la dame Emerance-Valerina MOISY, ouvrière, demeurant à Etampes, chez la dame veuve Aufray, épouse du sieur Louis Jean-Baptiste-Etienne GIGOUST, ouvrier maçon, domicilié audit Etampes, rue du Sablon, numéro 31, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau d'Etampes, en date du six juillet mil huit cent soixante-quatorze ;

Ayant pour avoué Me Chenu..... d'une part ;

Contre le sieur GIGOUST, sus-nommé ;

Défaillant..... d'autre part ;

Il appert :

Que ladite dame Gigoust a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur son mari.

Pour extrait :
Signé, **CHENU.**

(3) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5,

ENVOI EN POSSESSION.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-deux juin mil huit cent soixante quinze, enregistré ;

Sur la requête présentée par les héritiers de Marie-Madeleine BEAUREGARD, décédée en son domicile, à Soisy-sur-Ecole (Seine-et-Oise), le vingt-un juin mil huit cent cinquante-huit, veuve de Pierre PEROT, décédé au même lieu, le vingt-un mars mil huit cent cinquante-cinq, lesdits héritiers prétendant droit en leur qualité de successibles de madame veuve Perot, à la succession de M. Perot, conformément aux dispositions de l'article 767 du Code civil ;

Il appert :

Que le Tribunal a donné acte aux héritiers de la veuve Perot de leur demande d'envoi en possession de la succession du sieur Perot, et a ordonné l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 770 du Code civil.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt juillet mil huit cent soixante-quinze, folio 161 recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

(4) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE
De Biens de Mineurs,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE LA CHAPELLE-SUR-OREUSE,
Canton de Sergines, arrondissement de Sens
(Yonne),
Par le ministère de Me MACHAVOINE,
Notaire à Sergines, commis à cet effet,
D'UNE
MAISON
Sise à La Chapelle-sur-Oreuse, Grande-Rue,
COUR DEVANT ET JARDIN DERRIÈRE,
EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 22 Août* mil huit cent soixante-quinze,
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-neuf juin dernier, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Ismérie-Julienne Zorila LAINÉ, cultivatrice et marchande de vins en gros, demeurant à Soisy sur-Ecole, veuve du sieur Louis Gustave VEROT ;

« Agissant en sa qualité de tutrice naturelle « et légale de Blanche-Célestine Verot, née à « Soisy-sur-Ecole, le quatorze août mil huit « cent soixante-trois, et de Louis-Placide Verot, « né au même lieu, le dix avril mil huit cent « soixante-neuf. »

Ayant pour avoué constitué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Auguste Verot, maréchal ferrant, demeurant à Paris, rue Saint-Maur-Popincourt, numéro 160 ;

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur « des mineurs Verot, sus nommés. »

Procédé, le *Dimanche vingt-deux Août* mil huit cent soixante quinze, heure de midi, en la Maison d'école de la Chapelle-sur-Oreuse, par le ministère de Me Machavoine, notaire à Sergines, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de la maison dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON située à la Chapelle-sur-Oreuse, Grande Rue, avec tous ses bâtiments, circonstances et dépendances, consistant en deux chambres basses à feu et une grange sur la même ligne faisant face au couchant ; greniers sur les chambres, cave derrière ; en retour d'équerre et faisant face au midi, deux écuries ; cour devant les bâtiments, puits dans cette cour, jardin derrière lesdits bâtiments.

Le tout tenant du levant à Joseph Longuet, du couchant à la Grande-Rue, du midi à la rue Couverte, et du nord à Isidore Legrand.

Sur la mise à prix de 800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de Me BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A Sergines,

En l'étude de Me MACHAVOINE, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

A Milly,

En l'étude de Me Eugène PIERRE, huissier.

Et sur les lieux, pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt juillet mil huit cent soixante-quinze.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-quinze, folio 161 verso, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(5) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE
SUR LICITATION
Entre Majeurs et Mineurs.
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE GUILLERVAL,
Et par le ministère de Me **BARTHOLOMÉ**, notaire à Saclas,
Commis à cet effet,
DE DIX
PIÈCES DE TERRE & BOIS
Sises terroir de Guillerval,
Sur divers champtiers,
EN 10 LOTS.
Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 22 Août* mil huit cent soixante-quinze,
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le quinze juin dernier, enregistré et signifié,

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1° M. Jean-Pierre GRENET, cultivateur ;

2° M. Stanislas GRENET, cultivateur ;

3° Madame Marie-Rose-Désirée GRENET, épouse de M. Amable-Mathurin CIRET, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser ;

Demeurant tous à Garsanval, commune de Guillerval ;

4° Madame Virginie-Adèle GRENET, épouse de M. Georges RIVIÈRE, cultivateur, demeurant ensemble à Monnerville, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse ;

5° M. Émile GRENET, domestique, demeurant à Billy, commune de Saint-Vrain, canton d'Arpajon ;

6° M. Jules GRENET, employé au chemin de fer, demeurant à Monnerville ;

7° Madame Emilie GRENET, épouse de M. François-Narcisse THAVET, employé au chemin de fer, demeurant ensemble à Corquillerole, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse ;

Ayant tous pour avoué constitué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Madame Léontine-Esther Venard, marchande de vins, demeurant à Mondésir, commune de Guillerval, veuve de M. Gérôme-Augustin Grenet ;

« Au nom et comme tutrice naturelle et lé- « gale de Léon Grenet, enfant mineur, issu de « son mariage avec son défunt mari. »

2° Madame Eugénie Ciret, sans profession, demeurant à Garsanval, commune de Guillerval, veuve de M. Jules-Paul-Eugène Grenet ;

« En son nom personnel et au nom et comme « tutrice naturelle et légale de Emile Grenet et « Jules-Paul Grenet, ses deux enfants mineurs, « issus de son mariage avec son défunt mari. »

3° Mademoiselle Mathilde-Camille Grenet, domestique, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 52 ;

Ayant pour avoué constitué Me Breuil, exerçant près le Tribunal civil d'Etampes, y demeurant, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de :

1° M. Stanislas Grenet, cultivateur, demeurant à Garsanval, commune de Guillerval ;

« Au nom et comme subrogé-tuteur du mi- « neur Léon Grenet, sus-nommé. »

2° M. Emile Grenet, domestique, demeurant à Billy, commune de Saint-Vrain, canton d'Arpajon ;

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mi- « neurs Emile Grenet et Jules-Paul Grenet, sus- « nommés. »

Procédé, le *Dimanche vingt-deux Août* mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la Maison d'école de Guillerval, par le ministère de Me Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à la vente par adjudication, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, terroir de Guillerval, champtier du Brélore ; tenant d'un long Désiré Payen, d'autre long Adolphe Payen, d'un bout le même, d'autre bout Leblanc.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Deuxième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, mêmes terroir et champtier, près les Ormes-au-Curé ; tenant d'un long , d'autre long , d'un bout au chemin de Guillerval, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Troisième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, mêmes terroir et champtier ; tenant des deux longs et d'un bout à des meurgers, et d'autre bout Stanislas Grenet.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Quatrième lot.

Trente-huit ares quarante-trois centiares de terre, même terroir, champtier de Malrouelle ; tenant d'un long en sommière à plusieurs, d'autre long Adolphe Payen, d'un bout Plé, d'autre bout le chemin.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Cinquième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, champtier du Petit-Malrouelle ; tenant d'un long , d'autre long , d'un bout le chemin de Saclas, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Sixième lot.

Cinq ares dix centiares de bois, même terroir, champtier du Brélore ; tenant d'un long Poupaux, d'autre long Marsaudon, d'un bout Meunier, et d'autre bout un meurger.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Septième lot.

Dix ares vingt-un centiares de bois, même terroir, champtier des Marmites ; tenant des deux longs des meurgers, d'un bout Leblanc, d'autre bout le chemin de Saclas.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Huitième lot.

Cinq ares dix centiares de terre, mêmes terroir et champtier ; tenant des deux longs Pointeau, des deux bouts des meurgers.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champtier du Petit-Malrouelle ; tenant d'un long en sommière à plusieurs, d'autre long M. de la

Tullaye, d'un bout M. Gabaille, d'autre bout au chemin de Garsanval.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Dixième lot.

Quinze ares trente-un centiares de terre, même terroir, champtier des Pointes; tenant d'un long Payen-Bidault, d'autre long Cochery, d'un bout le chemin des Ormes, d'autre bout Amiet.

Sur la mise à prix de 50 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de Me BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de Me BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Saclas,

En l'étude de Me BARTHOLOMÉ, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt juillet mil huit cent soixante-quinze.

Signé : **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante quinze, folio 161 recto, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

---

(6) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE
SUR LICITATION,

En l'étude et par le ministère de Me HAUTEFEUILLE,
Notaire à Etampes, commis à cet effet,

D'UNE

PORTION DE MAISON

Sise au Petit-Saint-Mard,
Commune d'Etampes,
Dépendant de la succession de la Dame Veuve DARDON née AUGER,

EN UN SEUL LOT

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 22 Août* mil huit cent soixante-quinze,
Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-cinq mai huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences, de :

1° M. Désiré-Auguste DARDON, épicier et marchand de vins, demeurant à Arpajon;

2° M. Hippolyte-Désiré DARDON, majeur, sans profession, demeurant à Toury;

3° Et mademoiselle Pauline-Hortense DARDON, majeure, sans profession, demeurant au même lieu;

Ayant pour avoué Me Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° M. Eugène-Henri Rousseau, jardinier, demeurant au Petit-Saint-Mard, commune d'Etampes;

« Au nom et comme tuteur datif de Désiré-
« Paul Dardon, enfant mineur, issu du pre-
« mier mariage d'entre François Charles-Ai-
« gnan Dardon et Catherine-Clarisse Chau-
« mette; »

2° Madame Joséphine Rosalie Chevallier, veuve en premières noces de Basilic Alexandre Beda, et en secondes noces de François-Charles Aignan Dardon, ladite dame journalière, demeurant au Petit-Saint-Mard, commune d'Etampes;

« Agissant comme tutrice légale de Charlotte-
« Eugénie Dardon, sa fille, issue de son second
« mariage; »

Défaillants;

Et encore en présence ou lui dûment appelé, de :

M. Christophe Chevallier, scieur de long, demeurant à Etampes;

« Au nom et comme subrogé tuteur *ad hoc*
« du mineur Désiré-Paul Dardon et de la mi-
« neure Charlotte Eugénie Dardon, tous deux
« sus-nommés; »

Procédé, le *Dimanche vingt-deux Août* mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Hautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à la vente par adjudication sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une Portion de Maison sise au Petit-Saint-Mard, dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

La moitié indivise avec le mineur Désiré-Paul Dardon, d'une Portion de Maison sise au Petit-St-Mard, commune d'Etampes, consistant en une chambre basse, grenier dessus couvert en tuiles; une portion de cour devant cette chambre, commune pour le passage avec le propriétaire voisin;

Etable en face de ladite chambre ouvrant sur la cour;

Le tout tenant d'un long à cause de l'étable la route d'Etampes à Saclas, d'autre long à cause de la chambre un courtil appartenant audit mineur Dardon, d'un bout au même, et d'autre bout M. Michel ou son représentant.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,
Signé, **CHENU.**

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A Me CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A Me HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-quinze, folio 161 verso, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte sous seing privé, en date à Etampes du vingt juillet mil huit cent soixante-quinze, enregistré, M. PORTE Jean, fabricant de parapluies, demeurant à Etampes, a vendu à M. Julien FILIOL et madame Emilie PORTE, son épouse, demeurant ensemble à Etampes, le fonds de commerce de parapluies exploité par lui, rue Saint-Antoine, numéro 3, ensemble fonds, matériel et marchandises, moyennant un prix et aux conditions stipulés audit acte.

Les oppositions seront reçues au domicile de M. Filiol, rue Saint-Antoine, 3, à Etampes.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION
EN L'ÉTUDE

Le Dimanche 8 Août 1875, à midi,

D'UNE

MAISON BOURGEOISE

AYANT
ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,
Sise à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 70,
Avec sortie sur la rue de la Porte-Dorée.

Appartenant à Mme COURTOIS et à ses enfants.

S'adresser, pour visiter, à Mme COURTOIS;
Et pour les renseignements, audit Me DARDANNE.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors Concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
En Gros : 30, rue des Petites-Ecuries PARIS

VÉRITABLE
JUS DE BIFTECK
Du Docteur X. ROUSSEL
ALIMENTATION RECONSTITUANTE
Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.
Le **Jus de Bifteck** se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.
Prix du flacon : **3** fr. **50** cent.
A ÉTAMPES, *chez* **M. DELISLE**, *pharmacien.* 52-17

BOULOGNE-SUR-MER
PAS-DE-CALAIS

Saison d'Été 1875, Bals, Concerts, Théâtre : Opéra et Fêtes.

Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pèlerinages.

BAINS DE MER 20-8

Saison d'été 1875.

MAISON COLLIN
Place Notre-Dame, nos 19 et 21.

VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
ainsi que de Première Communion.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour Vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil. 17

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siége et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 150 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par *Le Mallier*, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. **Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires**, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. **La vie des animaux**, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. **Œuvres illustrées**, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). **Œuvres complètes**, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par *Jules Janin*, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

IMPRIMERIE DE AUG. ALLIEN, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
A ETAMPES

Affiches, Circulaires, Lettres de faire part, Billets de décès, Factures, Cartes de visites, etc., etc.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
17 *Juillet* 1875.	fr. c.	23 *Juillet* 1875.	fr. c.	17 *Juillet* 1875.	fr. c
Froment, 1re q.....	19 39	Blé-froment nouv...	23 67	Blé élite.....	20 00
Froment, 2e q.....	18 21	Blé-froment vieux..	21 34	Blé marchand.....	18 00
Méteil, 1re q.....	15 33	Blé-boulanger.....	18 67	Blé champart	16 50
Méteil, 2e q.....	14 06	Méteil.....	16 67	Méteil mitoyen.....	15 75
Seigle.....	12 47	Seigle.....	12 34	Méteil.....	14 00
Escourgeon.....	13 97	Orge.....	11 00	Seigle.....	12 25
Orge.....	12 17	Escourgeon.....	10 00	Orge.....	11 00
Avoine.....	11 66	Avoine.....	10 34	Avoine.....	10 80

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS *du* 17 *au* 23 *Juillet* 1875.

DÉNOMINATION.	*Samedi* 17	*Lundi* 19	*Mardi* 20	*Mercredi* 21	*Jeudi* 22	*Vendredi* 23
Rente 5 0/0.....	104 95	105 10	105 10	105 25	105 30	105 25
— **4 1/2 0/0**....	95 00	94 90	95 50	96 00	95 75	95 75
— **3 0/0**.....	64 95	64 92	64 90	65 05	65 10	65 20

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 24 Juillet 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 24 Juillet 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.